

CNS (Conseil National du Sida)

La firme pharmaceutique Abbott doit changer d'attitude vis à vis des personnes atteintes par le VIH/sida - 27 juin 2007.

http://www.cns.sante.fr/htm/avis/discrimination/27_06_07/fr_1_b.htm

En décembre dernier, conformément à l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et à la Déclaration de Doha relative à la santé publique, la Thaïlande a émis des licences obligatoires sur plusieurs médicaments. En échange d'une redevance au propriétaire du brevet, ce pays peut commercialiser à un moindre coût un médicament breveté, et ainsi permettre à un plus grand nombre de malades d'accéder aux traitements. Comme le rappelle l'article 4 de la Déclaration : l'accord sur les " ADPIC devrait être mis en œuvre d'une manière qui appuie le droit des Membres de l'OMC de protéger la santé publique et, en particulier, de promouvoir l'accès de tous aux médicaments ".

Bien que la décision du gouvernement thaïlandais respecte l'accord sur les ADPIC, la firme Abbott, concernée pour un des médicaments, a décidé en réaction de ne plus enregistrer de nouveaux produits dans ce pays, dont le Kaletra en comprimé. Ce médicament est indispensable aux malades chez lesquels les autres traitements ont échoué. Sa forme en comprimé est particulièrement adaptée aux pays tropicaux, car elle n'implique pas l'utilisation d'une chaîne du froid pour la conservation du produit.

L'OMS a apporté " son soutien sans équivoque à l'utilisation par les pays en développement des flexibilités de l'accord sur les ADPIC ". Les autorités françaises ont aussi soutenu la Thaïlande dans sa décision. Cependant, Abbott a maintenu sa position.

Face à cette situation, un groupe de malades thaïlandais a lancé un appel à la solidarité internationale auprès d'autres ONG de malades du sida pour faire pression sur la firme Abbott. L'association Act up-Paris a organisé le 26 avril une action de protestation sous la forme d'une attaque contre le site internet de l'entreprise (netstrike), bloquant ainsi l'accès à ce dernier quelques heures. A la suite de cette " cyber-manifestation ", la firme Abbott a décidé de poursuivre cette association.

Le décalage entre la violence que constitue la privation des traitements pour une personne qui risque sa vie et celle d'une attaque contre un site internet mérite d'être soulignée.

Le Conseil national du sida ne peut dans ces conditions que :

Appeler les acteurs de la lutte contre le sida à joindre leur voix à celle des millions de malades pour soutenir l'application de flexibilité de l'accord sur les ADPIC, afin de promouvoir l'accès de tous aux médicaments.

Demander à toutes les firmes pharmaceutiques, notamment à la firme Abbott en Thaïlande, d'accepter sans condition les accords sur l'octroi de licences obligatoires, afin de faire bénéficier des médicaments dont ont besoin le plus grand nombre de malades possibles.

Demander à la firme Abbott de revenir sur sa décision disproportionnée de poursuivre une association de lutte contre le sida après une action de protestation.

ANRS (Agence Nationale de Recherches sur le Sida et les hépatites virales)

L'ANRS apporte son soutien au milieu associatif, et en particulier à l'association Act Up, dans le conflit qui l'oppose au laboratoire Abbott. Paris, le 29 Juin 2007.

L'ANRS suggère que le laboratoire Abbott se rapproche du milieu associatif, entame avec lui une discussion constructive et retire la plainte engagée.

L'ANRS souhaite par ailleurs rappeler son engagement en faveur de l'application de flexibilité de l'accord sur les ADPIC et qu'il convient que les pays du Sud puissent mettre en œuvre sans entrave tous les moyens dont ils disposent afin d'accéder aux traitements.

Sidaction

Sidaction s'indigne de la plainte déposée par Abbott contre Act Up Paris et réclame son retrait. 15 juin 2007

<http://www.sidaction.org/presse/presse/cp-sidaction-soutient-act-up-contre-abbott>

Les laboratoires Abbott ont déposé plainte contre Act Up-Paris qui avait réussi à bloquer le site Internet de ce laboratoire pharmaceutique pendant 24 heures. Cette action visait à protester, en conjonction avec des militants de la lutte contre le sida du monde entier, et en solidarité avec les malades Thaïs, contre la décision d'Abbott de boycotter la Thaïlande.

Conformément aux dispositions prévues par l'Organisation Mondiale du Commerce – OMC-, la Thaïlande a décidé d'émettre des licences obligatoires, concernant plusieurs molécules, qui l'autoriseraient à fabriquer et à importer sur son territoire, des génériques de ces molécules, à des prix, bien évidemment très avantageux, et en toute légalité.

Mais pour défendre sa capacité à vendre ses produits à des prix élevés, Abbott a décidé de ne plus enregistrer ses nouveaux médicaments en Thaïlande, dont une molécule contre le VIH indispensable aux malades en situation d'échec thérapeutique !

Les laboratoires Abbott, certains de leur puissance, confirment leur engagement dans un combat contre les malades et leurs associations, contre l'accès à la santé.

· Sidaction demande le retrait de cette plainte.

· Sidaction demande que les malades de Thaïlande puissent bénéficier de toutes les molécules disponibles, y compris celles dont les brevets sont détenus par Abbott.

· Sidaction demande qu'Abbott respecte les règles de l'OMC pour que la Thaïlande ou d'autres pays à ressources limitées, puissent bénéficier d'un système exceptionnel d'accès à toutes les molécules disponibles – pour que soient sauvées des vies humaines.

La Thaïlande est le 15^{ème} pays au monde le plus touché par le VIH.

Sidaction intervient dans 28 pays en développement et apporte un soutien financier, technique et assure un suivi technique auprès des structures engagées à ses côtés.

Sol En Si

Sol En Si renouvelle son soutien à Act Up-Paris et suspend tout financement et collaboration avec le laboratoire ABBOTT tant qu'il n'aura pas retiré sa plainte.

<http://www.solensi.org/actualites-sol-en-si.html>

Le laboratoire ABBOTT a porté plainte contre Act Up-Paris pour avoir empêché l'accès à son site internet durant une journée le 26 avril dernier.

Cette action d'Act Up-Paris avait pour but de protester contre la décision du laboratoire ABBOTT de ne plus commercialiser trois nouveaux médicaments en Thaïlande, dont le Kaletra® en comprimé.

En effet, le gouvernement thaïlandais ayant, conformément aux dispositions prévues par l'Organisation Mondiale du Commerce, décidé d'émettre des licences obligatoires lui permettant ainsi d'autoriser la fabrication et l'importation sur son territoire de génériques de ces molécules, le laboratoire ABBOTT a donc décidé de ne plus enregistrer ses nouveaux médicaments en Thaïlande.

La conséquence de la décision d'ABBOTT est donc l'abandon des patients thaïlandais en cours de traitement, ce qui en terme de maladie VIH est criminel, ainsi que la privation des innovations thérapeutiques en cours par ce laboratoire en Thaïlande, ce qui est discriminatoire.

Face à cette conduite irresponsable et discriminatoire, Sol En Si :

- renouvelle son soutien à Act Up-Paris

- suspend la subvention annuelle de 5000 € que devait lui verser le laboratoire ABBOTT

TRT-5 (groupe Traitements et Recherche Thérapeutique)

Abbott attaque Act Up-Paris en justice : le TRT-5 dénonce l'inacceptable pression du laboratoire et se déclare solidaire de l'association. 4 juillet 2007.

<http://www.trt-5.org/article140.html>

Le laboratoire Abbott a porté plainte contre l'association Act Up-Paris pour avoir empêché, le 26 avril dernier, l'accès à son site Internet durant quelques heures. Cette action en justice menace l'existence même d'Act Up, et constitue une tentative inacceptable de faire taire la contestation.

L'action d'Act Up-Paris s'inscrivait dans le cadre d'une journée mondiale de protestation, organisée par les associations thaïlandaises de malades du sida, contre la décision d'Abbott de ne plus commercialiser trois nouveaux médicaments dans leur pays. Parmi ces molécules figure l'Aluvia® (autre nom du Kaletra® formule sèche et thermostable dans les pays du sud), un médicament anti-VIH de seconde ligne qui constitue une opportunité vitale pour les malades des pays en développement, notamment parce qu'il ne nécessite pas de réfrigération. Le laboratoire réagissait à la décision du gouvernement thaïlandais d'octroyer une « licence obligatoire » à trois molécules, dont l'Aluvia®, protégé par un de leur brevet. Cette mesure légale et prévue par des accords internationaux permettrait à la Thaïlande de produire et d'importer, à très faible coût, des copies de ces médicaments nécessaires à la survie des malades.

La décision d'Abbott avait déclenché un grand mouvement de solidarité internationale envers les malades thaïlandais et leur gouvernement, y compris au sein d'un groupe d'actionnaires du laboratoire ; pétitions et actions avaient vu le jour. La décision avait été prise au mépris de la situation des malades thaïlandais et des dispositions prévues, dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), pour assurer aux populations l'accès aux molécules dont elles ont un urgent besoin. En mars 2007, le TRT-5 s'était engagé aux côtés du réseau thaïlandais des personnes vivant avec le VIH/sida dans sa lutte pour l'accès au Kalétra® « formule sèche »[1].

Le TRT-5 s'élève contre l'attitude d'Abbott dont la plainte constitue un fait sans précédent. Cette action en justice fait courir un grave danger à Act Up-Paris, qui pourrait être condamnée à une peine maximale de 70 000 euros dont elle ne se relèverait pas. A notre connaissance, c'est la première fois qu'un laboratoire pharmaceutique attaque en justice une association de malades pour avoir protesté contre sa politique. Cette démarche représente une inadmissible tentative d'intimider les trop rares acteurs qui contestent les actes inéthiques des grandes firmes pharmaceutiques.

Alors que les associations ont toujours été en première ligne dans le plaidoyer et le combat pour l'accès aux soins et aux traitements antirétroviraux partout dans le monde, cette rétorsion du laboratoire pour réduire au silence la contestation de sa politique contre les malades est inadmissible.

Le TRT-5, dont Act Up-Paris est membre :

- manifeste son plein soutien à Act Up-Paris ;
- dénonce l'intolérable tentative d'Abbott de faire taire la légitime contestation de sa politique menée vis-à-vis de la Thaïlande et demande le retrait immédiat de la plainte ;
- appelle l'ensemble des acteurs de la lutte contre le VIH/sida (malades, associations, soignants, chercheurs, institutions) à manifester leur soutien à Act Up-Paris ;
- appelle au boycott des manifestations publiques d'Abbott et suspend sa collaboration tant qu'il n'aura pas retiré sa plainte.

[1] www.trt-5.org/article120.html

Le TRT-5 (groupe Traitements et Recherche Thérapeutique) est un groupe interassociatif qui réunit des représentants de huit associations de lutte contre le VIH/sida : Actions Traitements, Act Up-Paris, AIDES, Arcat, Dessine Moi Un Mouton, Nova Dona, Sida Info Service, Sol En Si.

SMG (Syndicat de la Médecine Générale)

Soutien à Act Up Paris et à l'accès aux soins des patients thaïlandais séropositifs au VIH

Le Syndicat de la Médecine Générale soutient l'association Act Up Paris dans la cadre du procès qui lui a été intenté par le laboratoire Abbott. Il appelle à :

- adresser la lettre ci-dessous au Directeur du laboratoire Abbot : miles.white@abbott.com
- et à en envoyer copie à Act Up Paris : actup@actupparis.org

A l'attention de Miles White
PDG du laboratoire Abbott

Monsieur,

Nous vous écrivons ce jour cette lettre afin de vous signifier clairement notre soutien à l'association de malades Act Up Paris, qui doit faire face aux poursuites judiciaires que vous avez engagées contre elle. Vous reprochez à cette association une action, l'appel au blocage de votre site Internet. Vous ne vous êtes pas contenté d'une action civile, vous avez entamé une procédure au pénal, ce qui signifie que l'association peut être dissoute, payer une amende de plusieurs dizaines de milliers d'euros, des frais judiciaires, etc. Votre plainte est très clairement une tentative de faire taire Act Up-Paris et au-delà de cette association, d'intimider celles et ceux qui pourraient émettre des critiques contre les agissements d'Abbott.

Vous avez décidé de priver les malades de Thaïlande de vos innovations thérapeutiques. La décision que vous avez prise, unilatéralement, ne peut faire l'objet d'aucun recours légal. L'OMS, de nombreux médecins, des ONG les plus diverses vous ont appelé à revoir votre position. En France, le ministre des Affaires étrangères a soutenu la décision de la Thaïlande d'émettre des licences obligatoires. Enfin et surtout, les malades de Thaïlande, premier-es concerné-es, vous ont demandé de revenir sur cette décision, et ont appelé la communauté internationale à manifester leur solidarité. C'est à cet appel qu'Act Up Paris a répondu par l'action que vous cherchez à faire condamner.

Malgré tout cela, vous n'avez pas daigné revenir sur votre décision, alors que les malades de Thaïlande peuvent en mourir. Vous refusez le moindre compromis sur votre décision, et vous entendez faire taire les personnes qui cherchent à faire valoir, face à vos intérêts exclusivement financiers, les impératifs de santé publique et la priorité à accorder aux vies des personnes.

Parce que nous considérons que l'industrie pharmaceutique seule ne peut pas imposer sa politique sanitaire aux Etats et aux malades, parce que nous pensons que la surveillance et la dénonciation de vos politiques commerciales, lorsque ces dernières mettent en danger la vie de millions de malades, sont indispensables, nous vous demandons de retirer votre plainte contre Act Up Paris.

Quelle que soit votre décision à cet égard, nous ne nous laisserons pas intimider et nous continuerons de tout faire pour que vous reveniez sur votre décision de priver les malades de Thaïlande de médicaments vitaux.

AIDES

- 14/06/07, **Abbott contre Act Up-Paris : AIDES prête au boycott**

<http://www.aides.org/presse/communiqués/abbott-act-up.php>

- 01/07/07, **Séropositifs, changeons les règles du jeu imposé par les labos !**

AIDES appelle tous les séropositifs qui le peuvent à demander à leur médecin de leur prescrire un autre produit que ceux fabriqués par Abbott, si leur état de santé le permet ! AIDES appelle également les médecins prescripteurs à choisir une alternative aux produits Abbott, à stopper leurs participations aux conférences organisées par le laboratoire et à ne plus recevoir ses délégués médicaux.

C'est en ces termes forts que M. Vincent Pelletier, Directeur Général de AIDES, vient d'ouvrir la conférence internationale AIDS Impact, sur les sciences humaines, économiques et sociales dans le domaine du VIH, à Marseille.

Cet appel a pour objectif de protester contre la décision du laboratoire de ne plus commercialiser ses nouveaux médicaments en Thaïlande, dont le Kaletra en comprimé, médicament anti-rétroviral de deuxième ligne. Cette décision d'Abbott faisait suite à l'annonce du gouvernement thaïlandais d'émettre des licences obligatoires, notamment sur un médicament sous le monopole d'Abbott. Les licences obligatoires permettent aux gouvernements de fabriquer ou d'importer des génériques des médicaments, copies de même qualité, mais moins chères, cette procédure étant autorisée par l'Organisation Mondiale du Commerce.

L'octroi de licence obligatoire notamment sur le Kaletra est nécessaire pour que la Thaïlande puisse fournir ce médicament vital pour les personnes séropositives devant modifier leur régime thérapeutique après que leur virus est devenu résistant. La licence obligatoire permettrait ainsi à la Thaïlande d'importer des versions génériques de ce médicament pour un coût inférieur aux tarifs pratiqués par le laboratoire Abbott.

La décision d'Abbott revient donc à priver, en toute connaissance de cause, les malades thaïlandais d'un médicament indispensable. Au-delà de la Thaïlande, ce sont tous les pays en développement qui se sentent menacés par cette odieuse mesure de rétorsion.

En plus de ce chantage, Abbott vient d'attaquer en justice Act Up-Paris suite à l'action menée contre lui le 26 avril 2007. A l'appel d'Act Up-Paris contre la décision d'Abbott, plusieurs centaines de personnes dans le monde s'étaient connectées à répétition sur le site du laboratoire afin de le saturer. La seule réponse qu'a trouvée Abbott est d'attaquer en justice l'association de personnes touchées.

AIDES demande à Abbott de mettre fin à ses poursuites et à tous les laboratoires concernés de cesser leurs représailles envers les pays usant de la licence obligatoire.

AIDES interpelle également les autres acteurs de la lutte contre le sida (l'Ordre des médecins et des pharmaciens, le LEEM, le Syndicat de l'industrie pharmaceutique ...) et Messieurs Jean-François Delfraissy (Directeur de l'ANRS), Gilles Brucker (Directeur de l'InVs), Philippe Douste-Blazy (Président d'UNITAID), Louis-Charles Viossat (Ambassadeur du sida en France) et Michel Kazatchkine (Directeur du Fonds Mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme) afin qu'ils réagissent publiquement au comportement du laboratoire Abbott.

> Lire le **discours d'ouverture de Vincent Pelletier, directeur de Aides, à la conférence Aids Impact** (Marseille, 1er juillet) :

http://www.actupparis.org/spip_redirect.php3?id_article=3040

The Thai Network of People Living with HIV/AIDS (TNP+)

ACT- UP, a long time AIDS activist group based in Paris, is being sued by US pharmaceutical giant, Abbott, for action taken whilst participating in the International Day of Action against Abbott on April 26th 2007.

Thousands of people around the world participated in an ACT UP lead “netstrike” that saw Abbott’s website bombarded with hits and forced a slowing of its server. Abbott is now taking legal action in what they ironically deem a “denial of service”. If successful, ACT UP could be fined more than \$50,000 in addition to legal expenses. This is being seen by ACT UP as a clear attempt by Abbott to silence them and deny them the right of free speech.

French law stipulates that it is forbidden to limit access to a website, unless the defendant had a “legitimate motive”. Holding companies accountable for unethical conduct and highlighting the denial of essential medicines in the name of greed and profit can surely be interpreted as a legitimate and honourable motive. The Thai network of people living with HIV/AIDS (TNP+) and their Thai alliance stand in solidarity with ACT UP and welcome the opportunity to debate Abbott’s shameful policies in a court of law.

On April 26th, France was one of more than 12 countries that joined in the International Day of Action in protest of Abbott’s withdraw from registration in Thailand of life saving drugs including a new heat stable formulation of Kaletra, an anti retroviral drug used in the treatment of HIV/AIDS. Activists from Thailand and around the world called for a global boycott of Abbott products in response to their unprecedented and unethical conduct.

Thai activists and PLHA also called on the Thai trade competition commission to instigate legal action against Abbott in breach of competition law 25(3) that prohibits a dominant firm from “suspending, reducing or restricting services, production, purchase, distribution, deliveries, or importation without justifiable reasons”.

Abbott’s withdrawal was in retaliation to the Thai government’s announcement that it would issue 2 compulsory licenses for ARV, including the Abbott produced Kaletra and one for a heart medication. These compulsory licenses issued by the Ministry of Public Health was an attempt to expand treatment access to vital yet expensive drugs and was in total accordance with WTO rules and regulations.

TNP+ and an alliance of civil society groups and HIV/AIDS activists fully supports ACT UP Paris’ actions and believes that the right to protest is fundamental. Demonstrated dissent on the International day of action was necessary to highlight Abbott’s complete lack of moral code and their precedence for profit over lives and to send a message to Abbott that these kinds of intimidation tactics will not be tolerated.

TNP+ in united with ACT UP in demanding that this petty lawsuit be dropped and that Abbott reverse their decision to withdraw life saving medicines from registration in Thailand.